

La face cachée de l'histoire de “Traditionis custodes”



Article rédigé par *Jeanne Smits*, le 11 octobre 2021

Je vous propose ci-dessous ma traduction intégrale d'une conférence donnée la semaine dernière par ma consœur Diane Montagna, journaliste américaine à Rome très bien informée, sur la genèse de Traditionis custodes. Elle est d'une lecture passionnante, montrant quel a été le rôle de certains cardinaux (Parolin, Ouellet, Versaldi, Stella notamment...) pour orienter les décisions du pape François contre le maintien de Summorum pontificum et contre la messe traditionnelle elle-même.

Diane Montagna, dont j'apprécie particulièrement le professionnalisme et le sérieux, a présenté les résultats de ce qui ressemble à une sorte d'enquête policière qu'elle a menée, notamment sur la tenue d'une réunions cardinalice à la Congrégation pour la Doctrine de la foi en vue de mettre en place Traditionis custodes tel que nous le connaissons aujourd'hui dès janvier 2020. La question est de savoir si tout était alors déjà bouclé, et à quoi a servi alors le questionnaire sur la messe traditionnelle envoyé à tous les évêques du monde. Diane Montagna donne plusieurs éléments passionnants à cet égard : d'une part, elle évoque les propos épiscopaux effectivement remontés à Rome à travers les réponses à cette enquête – point favorables à la modification de Summorum Pontificum –, et de l'autre, la connaissance qu'elle a pu avoir d'un second rapport, bâclé avant même l'arrivée à Rome de toutes les réponses à l'enquête, où l'hostilité à la messe traditionnelle est patente. Beaucoup de détails rapportés par Diane Montagna sont ahurissants. On voit ainsi un cardinal expliquer à ses confrères à Rome en janvier 2020 de l'inquiétude qui le saisit en apprenant que 13 000 jeunes sont inscrits au pèlerinage de Chartres – des jeunes avec des « problèmes psychologiques et sociologiques », suggère-t-il. Vous trouverez d'autres pépites de ce genre dans cette retranscription traduite de la conférence de Diane Montagna qui eut lieu lors de la Catholic Identity Conference organisée par Michael Matt le 3 octobre dernier, [publiée le 7 octobre par The Remnant](#) en anglais. – Jeanne Smits

« Car il n'y a rien de caché qui ne soit manifesté, ni rien de secret qui ne soit connu et ne vienne au grand jour » (Lc 8, 17). Parfois, les choses sont loin d'être ce qu'elles semblent être. Et parfois, il y a deux « réalités » : celle qui est officiellement proclamée par les détenteurs du pouvoir, et celle que nous découvrons ensuite comme étant la vérité. Lorsque, le 16 juillet 2021, le Pape François a promulgué *Traditionis Custodes*, qui impose des restrictions sur la Messe latine traditionnelle, il a déclaré que, selon les résultats d'une récente consultation des évêques par le Vatican, les normes de ses prédécesseurs, les Papes Jean-Paul II et Benoît XVI, avaient été exploitées par certains qui assistent à la Messe latine traditionnelle pour semer la dissension par rapport au Concile Vatican II. Dans sa lettre apostolique, le pape François écrit à propos de l'enquête auprès des évêques : **« Conformément à l'initiative de mon vénéré prédécesseur Benoît XVI d'inviter les évêques à évaluer l'application du Motu proprio Summorum Pontificum trois ans après sa publication, la Congrégation pour la doctrine de la foi a procédé à une consultation détaillée des évêques en 2020. Les résultats ont été soigneusement examinés à la lumière de l'expérience qui a mûri au cours de ces années. »** Il poursuit : **« Après avoir pris en considération les souhaits exprimés par l'épiscopat et après avoir entendu l'avis de la Congrégation pour la Doctrine de la foi, je désire maintenant, avec cette Lettre apostolique, pousser toujours plus loin la recherche constante de la communion ecclésiale. Par conséquent, j'ai jugé opportun d'établir ce qui suit : »** Le pape François énonce alors les nouvelles restrictions imposées à la messe traditionnelle en latin.

En même temps que le décret, le pape François a publié une lettre d'accompagnement, adressée aux évêques du monde entier. Il l'a présentée en notant que, comme Benoît XVI l'avait fait avec *Summorum Pontificum*

en 2007, il souhaitait lui aussi expliquer les « raisons qui ont motivé [sa] décision » d'imposer des restrictions sur la messe traditionnelle en latin.

Au premier rang de celles-ci, dit-il, figurent les résultats de l'enquête envoyée aux évêques du monde entier par la CDF.

Le pape François explique : « *J'ai chargé la Congrégation pour la Doctrine de la Foi de faire circuler un questionnaire aux évêques concernant la mise en œuvre du Motu proprio Summorum Pontificum. Les réponses révèlent une situation qui me préoccupe et m'attriste et me persuade de la nécessité d'intervenir. Malheureusement, l'objectif pastoral de mes Prédécesseurs, qui avaient voulu "faire tout ce qui était possible pour que tous ceux qui avaient vraiment le désir de l'unité trouvent la possibilité de rester dans cette unité ou de la redécouvrir", a souvent été gravement négligé. L'occasion offerte par saint Jean-Paul II et, avec encore plus de magnanimité, par Benoît XVI, destinée à retrouver l'unité d'un corps ecclésial aux sensibilités liturgiques diverses, a été exploitée pour élargir les fossés, renforcer les divergences et encourager les désaccords qui blessent l'Église, bloquent son chemin et l'exposent au péril de la division.* » Sur la base de ces résultats, le pape François conclut ce qui suit : « *Pour défendre l'unité du Corps du Christ, je suis contraint de révoquer la faculté accordée par mes prédécesseurs. L'usage déformé qui a été fait de cette faculté est contraire aux intentions qui ont conduit à accorder la liberté de célébrer la messe avec le Missale Romanum de 1962.* » Plus avant dans la lettre d'accompagnement, une nouvelle référence est faite aux résultats du questionnaire. Le pape François affirme : « *En réponse à vos demandes, je prends la ferme décision d'abroger toutes les normes, instructions, permissions et coutumes qui précèdent le présent Motu proprio, et je déclare que les livres liturgiques promulgués par les saints Pontifes Paul VI et Jean-Paul II, conformément aux décrets du Concile Vatican II, constituent la seule expression [unica] de la lex orandi du Rite romain.* » Selon le pape François, la consultation des évêques a donc joué un rôle fondamental dans sa décision d'imposer de sévères restrictions sur la messe traditionnelle. Comme il l'a dit lui-même, les résultats l'ont tellement « préoccupé et attristé » qu'ils l'ont « persuadé » d'« intervenir ».

Et il a ordonné que le décret prenne effet immédiatement.

Après la promulgation de *Traditionis Custodes*, de nombreuses spéculations ont donc circulé au sujet de l'enquête, mais le Vatican n'en a pas publié les résultats.

Un supérieur de la CDF s'exprime

Quatre jours plus tard, le 20 juillet 2021, une interview du Catholic News Service a été publiée dans le National Catholic Reporter et America Magazine, dans laquelle un supérieur de la CDF, l'archevêque Augustine DiNoia, qui occupe un poste de secrétaire adjoint à la Congrégation pour la doctrine de la foi, a exprimé son soutien au récit officiel présenté par le pape François. Mgr DiNoia a insisté sur le fait que la lettre d'accompagnement du Pape « fait courageusement mouche : le mouvement de la messe latine traditionnelle a détourné les initiatives de saint Jean-Paul II et de Benoît XVI à ses propres fins ».

Des questions se posent

Mais *Traditionis Custodes* reflète-t-il vraiment la situation réelle ? L'enquête sur laquelle le pape François dit avoir fondé sa décision était-elle une consultation équitable des évêques du monde entier ? Cette consultation pourrait-elle être considérée comme équitable si une partie du contenu de *Traditionis Custodes* avait déjà été suggérée lors d'une réunion plénière de la CDF, fin janvier 2020, qui a donné lieu à une consultation destinée à justifier les décisions prises dans *Traditionis Custodes* ? Pourrait-on parler d'équité s'il s'avérait qu'un deuxième rapport parallèle a été élaboré au sein de la Congrégation de la Doctrine de la foi, et qu'il a été achevé avant même que la CDF n'ait reçu toutes les réponses des évêques ? Et pourrait-on parler d'équité si *Traditionis Custodes* ne représentait pas fidèlement le rapport principal et détaillé préparé pour le pape François par la quatrième section de la CDF, c'est-à-dire l'ancienne Ecclesia Dei ? Bien des gens, en effet, savaient que ce rapport était en préparation.

Voyons ce que nous avons maintenant découvert à propos de chacune de ces trois questions.

La session plénière de 2020

A notre première question : Serait-il logique de penser que *Traditionis Custodes* n'est que le résultat de la consultation menée auprès des évêques du monde, alors que nous savons aujourd'hui qu'à la fin du mois de janvier 2020, une session plénière de la Congrégation pour la Doctrine de la foi a eu lieu, où trois cardinaux posaient déjà les fondements du Motu Proprio du 16 juillet 2021 ? L'après-midi du 29 janvier 2020, une réunion en session plénière a eu lieu pour discuter de la quatrième section de la Congrégation pour la Doctrine de la foi, qui était autrefois connue sous le nom de Commission Pontificale *Ecclesia Dei*, à laquelle le Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la foi, le Cardinal Luis Ladaria, SJ, n'était pas présent pour cause de maladie. Avant de poursuivre, je dois dire que l'on pense de manière générale que le Cardinal Ladaria était « réticent » à publier *Traditionis Custodes*. On dit de lui qu'il est un homme bon, qu'il est extrêmement discret, mais qu'il n'irait pas, en fin de compte, à l'encontre des souhaits du Saint-Père. En l'absence du cardinal Ladaria, l'assemblée était présidée par l'archevêque secrétaire de la CDF, Mgr Giacomo Morandi. Morandi, certains d'entre vous s'en souviennent peut-être, avait été nommé à la CDF en tant que sous-secrétaire en 2015 avant que trois fonctionnaires n'en soient écartés sous le cardinal Müller. Lorsque le cardinal Müller a été « évincé » en 2017, et que le cardinal Ladaria a été nommé préfet, Morandi a été promu secrétaire.

Étaient également présents à la session plénière du 29 janvier 2020 d'autres membres de la CDF, dont le secrétaire d'État du Vatican, le cardinal italien Pietro Parolin, le cardinal canadien Marc Ouellet, préfet de la Congrégation pour les évêques, le cardinal italien Giuseppe Versaldi, préfet de la Congrégation pour l'éducation catholique ; le cardinal Beniamino Stella, alors préfet de la Congrégation pour le clergé, les cardinaux américains Sean Patrick O'Malley et Donald Wuerl, l'archevêque italien Rino Fisichella, président du Conseil pontifical pour la promotion de la nouvelle évangélisation, l'archevêque Charles Scicluna de Malte, secrétaire adjoint de la CDF, le cardinal français Jean-Pierre Ricard, l'archevêque français Roland Minnerath, et d'autres. Le pape ne se rend pas à ce type de réunion. Selon des sources fiables, les cardinaux Parolin, Ouellet et Versaldi menaient la discussion et la dirigeaient dans un sens précis.

Pour vous donner un petit aperçu de ce qui a été dit, un cardinal – qui est considéré davantage comme un « acolyte » que comme un chef de bande – s'est alarmé de ce que près de 13 000 jeunes se soient inscrits au pèlerinage de Chartres. Il a déclaré qu'il fallait aller au fond des choses pour savoir pourquoi ces jeunes étaient attirés par la messe traditionnelle et a expliqué aux autres personnes présentes que beaucoup de ces jeunes avaient « des problèmes psychologiques et sociologiques ». Le cardinal en question a une formation en droit canonique et en psychologie, de sorte que ses remarques sur les « problèmes psychologiques » ont sans doute eu plus de poids, en particulier auprès des évêques et des cardinaux qui ne sont pas familiers avec la messe latine traditionnelle ou avec les milieux de la messe latine. Un autre cardinal a déclaré que d'après son peu d'expérience, « ces groupes n'acceptent pas le changement », et qu'ils « participent sans concélébrer ». La CDF devrait donc demander un « signe concret de communion, de reconnaissance de la validité de la messe de Paul VI », a-t-il insisté, ajoutant que « nous ne pouvons pas continuer comme ça ». Il a fait sienne la préoccupation selon laquelle ces groupes attirent les jeunes et a demandé que l'on trouve des moyens concrets de prouver que ces personnes sont dans l'Église.

Un archevêque italien a déclaré qu'il était d'accord pour que la CDF ne reprenne pas les discussions avec la FSSPX, car « on ne dialogue pas avec les sourds ». Il a déploré que le pape François ait fait des concessions à la FSSPX au cours de l'Année de la miséricorde, mais qu'il n'ait rien obtenu en retour.

La réunion d'une heure et demie s'est achevée par cette citation : « La tradition est la foi vivante des morts. Le traditionalisme est la foi morte des vivants. » En dépit de la variété des observations formulées lors de cette session plénière – qui, une fois de plus, a duré une heure et demie – une seule conclusion est ressortie des propositions finales présentées au Saint-Père. Quelle était cette proposition ? Il s'agissait d'étudier attentivement le transfert éventuel de la compétence relative aux instituts *Ecclesia Dei* et aux autres questions traitées par la quatrième section, à d'autres dicastères du Vatican qui traitent de questions voisines : la Congrégation pour le culte divin, la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique (également connue sous le nom de Congrégation pour les religieux) et la Congrégation pour le clergé.

Dans les articles 6 et 7 de *Traditionis Custodes*, le pape François énonce ces normes : Art. 6. Les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, à l'époque érigés par la Commission pontificale *Ecclesia Dei* relèvent dorénavant de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie

apostolique. Art. 7. La Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements ainsi que la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique exerceront, pour les matières relevant de leur compétence, l'autorité du Saint-Siège, en veillant au respect de ces dispositions.

Gardez à l'esprit que le questionnaire a été envoyé cinq mois plus tard, en mai 2020. On ne sait pas qui a rédigé les questions. Il semble donc que le processus ait déjà été mis en route lors de la session plénière de fin janvier 2020.

Un deuxième rapport parallèle

Passons maintenant à notre deuxième question : pourrait-on parler d'équité s'il s'avérait qu'un deuxième rapport parallèle a été élaboré au sein de la Congrégation de la Doctrine de la Foi, et qu'il a été achevé avant même que la CDF n'ait reçu toutes les réponses des évêques ? Des sources dignes de foi ont confirmé que, pendant la préparation du rapport principal, les supérieurs de la CDF ont commandé un second rapport afin de s'assurer que le rapport principal reflète bien les réactions des évêques. La Congrégation devait s'assurer que le rapport principal ne se limiterait pas aux conclusions habituelles, par exemple que la Messe traditionnelle est un élément positif dans la vie de l'Eglise, etc. etc. Le deuxième rapport a donc été présenté comme une sorte de deuxième opinion, une vérification du rapport principal. Les supérieurs de la CDF ont donc chargé un fonctionnaire de la section doctrinale de rédiger son propre rapport. Il est important de garder à l'esprit que les réponses devaient arriver par courrier postal ou électronique, ou par l'intermédiaire des nonciatures ou des conférences épiscopales.

Récapitulons la chronologie des événements. La session plénière susmentionnée s'est tenue en janvier 2020. Le questionnaire a été envoyé au mois de mai suivant. Les évêques avaient jusqu'à octobre 2020 pour répondre, mais comme il arrive à Rome, les réponses ont continué à arriver jusqu'en janvier 2021 et toutes ont été reçues, examinées et prises en compte pour le rapport principal.

En ce qui concerne le second rapport, le rapport parallèle, on ne sait pas si le fonctionnaire chargé de le rédiger a reçu l'ordre d'arriver à certaines conclusions. Ce qui est certain, c'est que le deuxième rapport, le rapport parallèle, qui, à ma connaissance, a été commandé vers novembre 2020, a été remis avant Noël. Or, à ce moment-là, la CDF était encore en train de recevoir et de traiter les réponses à l'enquête, et ce jusqu'en janvier 2021. Le deuxième rapport était donc sûrement incomplet, et aussi probablement superficiel, étant donné la rapidité avec laquelle il a été réalisé, le volume de données à analyser, et le fait que les données sont parvenues en quatre ou cinq langues. Ainsi donc, deux rapports ont été préparés. Celui qui correspondait le mieux à un certain objectif a-t-il été choisi comme base de *Traditionis Custodes* ? Ou bien les responsables – se rendant compte de ce que les documents qui parvenaient à la CDF ne refléteraient pas ou ne justifieraient pas ce que les partisans des restrictions cherchaient à prouver – ont-ils commandé le second rapport et l'ont-ils achevé en moins d'un mois afin de pouvoir proposer au Saint-Père une sorte de texte parallèle ? On ignore si le pape François a lu le second rapport, ou s'il l'a reçu avant ou après le rapport principal. La chose a été gardée très secrète. Mais ce qui apparaît au grand jour, et nous examinerons cette question ensuite, c'est que *Traditionis Custodes* ne reflète pas les prémisses ou les conclusions du rapport principal détaillé. La question est donc : reflète-t-il les prémisses et les conclusions d'un autre rapport ? Se pourrait-il qu'il s'agisse du second rapport ? Ou peut-être ne reflète-t-il pas les conclusions d'un rapport, et a-t-il élaboré autrement.

Le rapport principal

Passons maintenant à notre troisième question : pourrait-on parler d'équité si *Traditionis Custodes* ne représentait pas fidèlement le rapport principal et détaillé préparé pour le pape François par la Congrégation pour la Doctrine de la foi ? J'ai fait référence dans mes propos à une interview du secrétaire adjoint de la CDF, l'archevêque Augustine DiNoia, publiée le 20 juillet 2021, quatre jours seulement après la promulgation de *Traditionis Custodes*. Insistant sur le fait qu'il parlait « en tant que théologien » et non en tant que fonctionnaire de la CDF, Mgr DiNoia a semblé prendre ses distances par rapport au questionnaire, affirmant qu'il ne disposait pas des résultats. Il a également minimisé l'importance de la consultation, affirmant que le « raisonnement du Pape pour l'abrogation de toutes les dispositions précédentes dans ce domaine n'est pas fondé sur les résultats du questionnaire mais a seulement été occasionné par ceux-ci ». Une formulation plutôt étrange, compte tenu de la propre explication du pape François sur ses motivations.

L'article est présenté comme le résumé d'une correspondance par courriel ou d'un appel, il se peut donc que Mgr DiNoia n'avait pas le rapport sur son bureau lorsqu'il tenait le téléphone ou répondait par courriel. Mais en tant que supérieur de la CDF, il est impossible, il est inconcevable qu'il n'ait pas eu au moins accès à ce rapport, qui a été rédigé par la Congrégation pour la Doctrine de la foi. Il n'est pas besoin d'être Einstein pour le comprendre.

Une personne peut-elle dire : « En tant que théologien, je n'ai pas les résultats » alors qu'en tant que supérieur de la CDF, elle aurait reçu un exemplaire préalable et aurait été présente lors de la révision du projet de rapport ? Le résumé exécutif a été vu sous forme de projet par certains membres de la CDF. En passant, l'article affirme également que le Pape François « a probablement consulté ou au moins donné des exemplaires préalables du document au pape émérite Benoît XVI ». On m'a fait savoir que l'article que j'ai publié dans *The Remnant* le 1er juin 2021, six semaines avant la promulgation de *Traditionis Custodes*, et qui décrivait ce que contenaient les première et troisième ébauches, a été remis au pape Benoît XVI. Une source fiable m'a dit par la suite que le pape émérite en a été « choqué ». Il est donc difficile de croire qu'il ait été consulté de manière significative.

Le pape François a-t-il reçu le rapport principal ? Selon certaines sources, lors d'une audience avec le cardinal Ladaria, préfet de la CDF, le pape François lui a littéralement arraché des mains la copie de travail du rapport, en disant qu'il la voulait immédiatement parce qu'elle l'intéressait. On ignore si le pape François a effectivement lu le rapport principal.

A ma connaissance, le rapport principal était très complet et était divisé en plusieurs sections. Une partie était très analytique, offrant une analyse diocèse par diocèse, pays par pays, région par région, continent par continent, avec des diagrammes et des graphiques. Une autre partie était un résumé où toute l'argumentation était présentée, avec des recommandations et des tendances. Et à ma connaissance, une partie du rapport contenait des citations tirées des réponses fournies par les différents diocèses. Cette collection de citations aurait été insérée pour donner au Saint-Père un échantillon bien équilibré de ce que les évêques avaient dit.

Contenu du rapport principal à la lumière de la consultation

J'avais signalé en juin qu'un tiers seulement des évêques du monde entier avaient répondu à l'enquête. On pourrait arguer que ce n'est pas une si mauvaise proportion, étant donné que l'on ne s'attendrait pas nécessairement à une réponse de la part de nombreux pays, par exemple ceux où la liturgie byzantine ou d'autres liturgies orientales sont célébrées.

Dans les régions où la Messe traditionnelle est plus répandue (c'est-à-dire en France, aux Etats-Unis et en Angleterre), la situation est très favorable. La CDF a reçu de ces pays une réponse de 65 à 75 %, et sur ce pourcentage, plus de 50 % étaient favorables. Cela aurait été manifeste dans le rapport principal. Le résumé aurait également traduit le fait que la messe traditionnelle donne beaucoup de fruits. Que retiendrait une personne raisonnable du rapport principal ? Qu'une majorité raisonnable d'évêques, utilisant des mots différents et de manières différentes, envoyaient essentiellement le message suivant : « *Summorum Pontificum* est bon. N'y touchez pas. » Certes, il n'y a pas eu 80 % de réponses pour le dire de cette manière. Mais plus de 35 % des évêques auraient dit : « Ne touchez à rien, laissez tout en l'état. » En outre, un autre pourcentage d'évêques aurait dit : « En gros, n'y touchez pas, mais il y aurait une ou deux choses que je suggérerais, comme le fait que l'évêque devrait avoir un peu plus de contrôle. » Même parmi les évêques qui ont donné les réponses les plus positives au questionnaire, il s'en trouve qui ont fait ce genre de commentaires ou de suggestions.

Au total, donc, plus de 60 % à deux tiers des évêques auraient été d'accord pour maintenir le cap, peut-être avec quelques légères modifications. Le message était essentiellement de ne pas toucher à *Summorum Pontificum* et de continuer à l'appliquer avec prudence et attention.

Le rapport principal évoque les domaines dans lesquels des améliorations sont possibles, telle une formation accrue dans les séminaires. Certains évêques ont parlé de la nécessité d'une plus grande formation à la forme extraordinaire, et de la nécessité d'une bonne liturgie en général. Certains évêques auraient parlé d'un besoin de davantage de latin. Au lieu de cela, comme nous le voyons dans *Traditionis Custodes*, c'est l'inverse qui est imposé.

À ma connaissance, ce qui s'est réellement passé, c'est que tout ce qui était accessoire dans le rapport principal a été projeté comme un problème majeur et a été étendu, amplifié et présenté de manière extrêmement disproportionnée. Prenez le problème de l'unité. Ce manque d'unité, d'après ce que les évêques ont dit, venait des deux côtés, et pas seulement des groupes traditionnels.

Certains évêques – bien que ne célébrant pas eux-mêmes la messe traditionnelle – ont déclaré qu'ils étaient heureux de ce que les fidèles aient un endroit où aller. Ils ont remarqué qu'en dehors des fous que l'on peut trouver dans les cercles traditionnels – et également, sinon plus, ailleurs – ces groupes sont généralement constitués de jeunes couples mariés avec de nombreux enfants. Ils prient, ils aident financièrement la paroisse et le diocèse, ils s'impliquent très activement dans la vie paroissiale et diocésaine. Ils sont bien formés et apprécient la bonne musique. Des commentaires très positifs. Encore une fois, en ce qui concerne la formation au séminaire, certains évêques ont dit qu'ils aimeraient avoir une plus grande présence de la forme extraordinaire de la Messe dans leur séminaire et parmi les jeunes prêtres, mais ils ne peuvent pas faire plus que ce qu'ils font actuellement, car les prêtres plus âgés, en particulier ceux qui ont vécu la transition de l'avant à l'après Vatican II, créeraient des ravages dans le diocèse. Ces prêtres plus âgés verraient une chose dans laquelle ils ont été très impliqués, et qui leur a été présentée comme une sorte de victoire, balayée par les jeunes prêtres et un évêque qui les soutiendrait, et qui soutiendrait davantage la tradition que l'objet de leur victoire. Ce type de réponse, bien qu'il s'agisse d'un petit pourcentage, n'était pas confiné à une seule zone géographique. Il est intéressant de noter qu'en Asie, certains évêques ont déclaré avoir un problème avec la langue latine, parce qu'elle vient d'une région différente, ce qui est tout à fait compréhensible. Ils ont effectivement dit à la CDF : nous serions très heureux si quelqu'un de Rome venait former nos prêtres, afin que ceux-ci puissent célébrer la forme extraordinaire. Dans notre séminaire, nous ne l'avons pas parce que les prêtres ne connaissent pas le latin et ne savent pas comment la célébrer. Nous serions heureux de l'avoir car elle favorise la prière et la dévotion. Mais tout cela a disparu et n'a pas été mentionné dans *Traditionis Custodes*. Il est évident que certains évêques ont émis des commentaires négatifs, mais des sources fiables affirment que ni les réponses, ni le rapport principal, n'étaient majoritairement négatifs. La situation la plus véritablement tragique, me dit-on, est celle de l'Italie. Dans de nombreux diocèses, à l'exception de ceux de Rome, Milan, Naples et Gênes, et peut-être quelques autres, *Summorum Pontificum* a été à peine, voire pas du tout, mis en œuvre. Et pourtant, de nombreux évêques, qui n'ont aucune connaissance pratique de la mise en œuvre de *Summorum Pontificum*, ont répondu en termes idéologiques, en disant (et je paraphrase) : « Cela ne peut pas être. Cela ne reflète pas Vatican II. » Il y a même lieu de croire que certains évêques italiens ont été « coachés » dans leurs réponses. L'Italie compte près de 200 évêques représentant des milieux très différents. Ils viennent de différents lieux géographiques, séminaires et universités, et ont eu des expériences diverses de la formation sacerdotale. Pourtant, beaucoup d'entre eux, dans leur réponse, ont utilisé la même phrase, « retour au régime pré-*Summorum Pontificum* ». Voici la phrase en italien : « *Tornare al regime precedente di Summorum Pontificum.* » C'est un peu étrange, surtout lorsque même les évêques qui n'ont pas la présence réelle de la forme extraordinaire dans leur diocèse incorporent cette phrase dans leur réponse.

Autre chose : dans l'article mentionné plus haut, Mgr DiNoia affirme que « la chose est devenue totalement incontrôlable et s'est transformée en un mouvement, surtout aux États-Unis, en France et en Angleterre. » (En fait, il ne s'agit pas de pays où la messe latine traditionnelle est « hors de contrôle » mais simplement répandue). Mais puisque *Traditionis Custodes* fournit des moyens de prendre le contrôle de cette situation « hors de contrôle », selon DiNoia, on pourrait penser que les évêques américains, français et anglais l'auraient immédiatement appliqué avec l'interprétation la plus forte possible. Vraisemblablement, ils auraient profité du fait qu'elle était immédiatement applicable, mais cela ne s'est pas produit, alors où est passé le « hors de contrôle » ? Cela s'est reflété dans les réactions des évêques après la promulgation de *Traditionis Custodes*. La première réaction a souvent été de décréter que tout continuerait comme avant, jusqu'à ce qu'on ait pris du temps pour étudier, discuter, etc. Là où les évêques étaient déjà opposés à la forme extraordinaire, ils ont décidé d'être plus papistes que le pape et de l'interdire. Mais la plupart des évêques ont déclaré qu'ils garantiraient le soin pastoral de ceux qui sont attachés à la Messe latine traditionnelle. Cela correspond à la façon dont les évêques se sont exprimés dans leurs réponses à l'enquête. En fait, lorsque ces décrets sont sortis, ces propos reprenaient le ton que l'évêque avait utilisé lorsqu'il avait répondu.

Le point essentiel, comme vous l'aurez probablement déjà compris, est que les prémisses et les conclusions de *Traditionis Custodes* ne sont pas les mêmes que celles présentées dans le rapport principal détaillé produit par la Congrégation pour la Doctrine de la foi. *Traditionis Custodes* ne concorde pas avec ce que le

rapport principal recommande ou révèle. Comme l'a dit une source : « Ce qui les intéresse vraiment, c'est d'annuler l'ancienne messe, parce qu'ils la détestent. » Comme je l'ai mentionné précédemment, à ma connaissance, une partie du rapport contenait des citations tirées des réponses reçues des différents diocèses. Ces citations étaient destinées à fournir au Saint-Père un échantillon représentatif des réponses, et étaient réparties en plusieurs catégories. Celles-ci comprenaient : « des évaluations négatives sur l'attitude de certains fidèles » ; des remarques « sur l'isolement de la communauté » ; une très brève section « sur la non-pertinence de la FE pour le peuple » ; « sur la nécessité et/ou l'adéquation pastorale de la FE » ; « sur ceux que la FE attire » ; une section considérable de citations sur « la valeur de la FE pour la paix et l'unité de l'Eglise » ; « sur la valeur liturgique, théologique et catéchétique de la FE » ; « sur la valeur historique de la FE » ; « sur l'influence de la FE sur la FO » ; « sur l'influence de la FE sur les séminaires et/ou les maisons de formation » ; et pour finir, une longue section contenant des « propositions pour l'avenir ». On peut voir, d'après les citations, que les conclusions ne sont pas été édulcorées. Examinons-en quelques-unes parmi les différentes catégories (FE=Forme Extraordinaire ; FO=Forme Ordinaire).

Retrouvez l'intégralité de l'article sur le blog de [Jeanne Smits](#)